## Privilège

Je prends certes note des instances que comporte la question du député et je les communiquerai à mes homologues provinciaux. S'ils avaient tendance à gérer le programme de la manière décrite par le député, je leur formulerais certainement ces mêmes instances au nom du député.

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, étant donné que les trappeurs ont eu récemment à investir dans de l'équipement plus lourd, des pièges plus lourds, pour satisfaire aux considérations d'humanité exprimées par les consommateurs, et qu'ils souffrent des mêmes problèmes de revenu ou presque que les agriculteurs de la Saskatchewan, le ministre va-t-il modifier la composante fédérale du programme et faire en sorte qu'elle soit accessible aux trappeurs afin que les gouvernements provinciaux lui emboîtent le pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le gouvernement fédéral a d'abord réagi aux instances que les gouvernements provinciaux lui ont formulées au nom du secteur de la fourrure.

Je le répète, je prends note des instances qu'il formule dans sa question. Comme les gouvernements provinciaux sont mieux à même de juger des besoins dans ce secteur, notre gouvernement s'est montré généreux, comme toujours.

Nous ne pouvons qu'espérer et compter que les gouvernements provinciaux vont organiser leur programme de telle manière que le secteur de la fourrure, qui a souffert sous tous les rapports, bénéficie vraiment de nos efforts conjugués.

• (1500)

## LE BUDGET DES DÉPENSES

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Le ministre peut-il nous dire s'il va appuyer la proposition du président du Comité des finances d'amputer de 1,8 million de dollars le budget du Musée des beaux-arts du Canada?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est là une excellente question et cela va susciter un débat, cela va susciter de l'anxiété. Et j'espère que la députée sera ici ce soir pour la conclusion de ce drame!

M. le Président: J'ai une demande pour une question de privilège de la part de l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MÉGANTIC—COMPTON—STANSTEAD—REFUS D'ACCRÉDITATION EU ÉGARD À LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ce midi, je me suis présenté au Centre des conférences où se tient la réunion des premiers ministres concernant la question constitutionnelle. On n'a pas voulu, à ce moment-là, m'accréditer pour entrer dans l'immeuble alors que je pouvais constater à cette même conférence plus d'une centaine de journalistes venus de tous les coins du pays, des députés des provinces, des chefs de partis provinciaux, des députés de l'opposition, comme M<sup>me</sup> Carstairs, M. Doer. Des députés de la Chambre des communes étaient aussi présents. Je me suis informé pour quelle raison, moi, comme député, je ne pouvais être là. On m'a dit que je n'avais pas fait partie du Comité Charest et que je n'étais pas sur la liste d'aucun parti reconnu, du parti ministériel ou d'un parti d'opposition.

Je sais aussi que d'autres députés se sont vu refuser la même accréditation. Pourtant, monsieur le Président, l'importance de cette conférence est toute évidente. Je voulais faire connaître à ce moment-là mon opposition à ce qu'une question aussi importante se tienne à huis clos. Non seulement la réintégration du Québec dans la Constitution ne pourra plus se faire dans l'honneur et l'enthousiasme, mais on essaie maintenant de la faire dans la clandestinité.

Mes droits et privilèges, monsieur le Président, comme député de cette Chambre sont bafoués. Un député de la Chambre des communes a sûrement le droit d'être automatiquement admis comme observateur au Centre des conférences, au moins autant que les représentants des médias.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je crois que l'honorable député a soulevé une question de privilège très importante. Je souhaite que la Présidence y accorde, comme toujours, toute la discrétion et l'empressement qu'elle a su faire dans le passé.

Je ne suis pas d'accord avec tous les propos de mon honorable collègue, mais s'il y a une chose qui se doit d'être bien clairement établie, c'est qu'il ne doit y avoir aucune différence entre les députés, à quelque formation politique qu'ils ou elles appartiennent, que ce soit un parti reconnu ou non. J'espère bien que, lorsque la Présidence étudiera cette très importante question,—car il pourra y avoir d'autres précédents—elle voudra bien